

# Les gens de justice américains IV : les juges des Etats (partie 2)

## Les juges des juridictions d'appel

- Les juges des cours d'appel intermédiaires (*intermediate appellate court judges*) :

La plupart des Etats ont créé une ou plusieurs cours d'appel dites «intermédiaires» (*intermediate appellate courts* ou en abrégé IACs) afin de désencombrer la plus haute juridiction de l'Etat [\[1\]](#). On en dénombre aujourd'hui 88 au niveau national. Elles n'étaient que 13 en 1911. Elles s'appellent en général *court of appeal* ou *appellate court*.



Juges de la Cour d'Appel de l'Etat de Pennsylvanie (Superior Court of Pennsylvania)

Les juges des cours d'appel ont deux missions principales [\[2\]](#) :

– l'examen en droit des décisions rendues par les tribunaux de première instance (*trial courts*) ou certaines agences administratives,

– l'interprétation et le développement de règles de droit d'application générale destinées à régir des cas futurs similaires en l'absence de décision précédente faisant autorité.

Les juges d'appel ne se prononcent pas sur les faits, uniquement sur des questions de droit et d'équité. Ils ne rejagent pas l'affaire. Il n'y a en conséquence pas de jury au sein des cours d'appel. Le rôle des juges est de confirmer ou annuler une décision et renvoyer l'affaire pour être rejugée conformément à l'avis émis. Les parties peuvent ensuite interjeter appel auprès de la plus haute juridiction de l'Etat. Plus de 90% des décisions rendues par les cours d'appels ne font cependant pas l'objet d'un nouvel examen devant la plus haute juridiction de l'Etat.

Les juges des cours d'appel intermédiaires ont une compétence d'appel obligatoire (*mandatory jurisdiction*). Il n'y a aucun filtrage au niveau des affaires traitées. Les juges doivent se prononcer sur l'ensemble des recours qui leurs sont soumis. Ils siègent en général en formation collégiale (trois juges) et plus rarement en formation plénière (*en banc*). Le nombre de juges exerçant au sein des cours d'appel est estimé, en 2011, à 990 [3]. Ils ont un mandat, selon les cas, d'une durée allant de 5 ans à 12 ans.

### ▪ **Les juges des cours suprêmes (*state supreme courts judges*)**

Les cours d'appel statuant en dernier ressort (*final appellate courts* ou *courts of last resort*, en abrégé COLRs) sont appelées dans la plupart des Etats «cours suprêmes» (*supreme courts* ou *state supreme courts*, en abrégé SSC). Elles sont au total 53, les Etats de l'Oklahoma et du Texas ayant chacun deux cours suprêmes (une statuant en matière civile et une en matière pénale) et Porto Rico une cour suprême.



Les juges de la Cour suprême de Floride (Florida Supreme Court) en 2014

Le rôle des juges exerçant au sein des cours suprêmes des Etats est de statuer en dernier ressort sur les appels interjetés contre les décisions prononcées par les juridictions des Etats. Selon les Etats, ils ont l'obligation de statuer sur les recours qui leur sont soumis (*mandatory jurisdiction*) ou ont la possibilité de choisir les affaires sur lesquelles ils exerceront leur pouvoir de contrôle (*discretionary jurisdiction*) [4]. Leur interprétation des lois ou de la Constitution de l'Union peut être contestée devant la Cour suprême des Etats-Unis.

Les hautes cours comptent cinq à neuf juges nommés pour des durées variables selon les Etats (6 ans minimum). Dans quatre Etats, ils ont un mandat à vie. Ils siègent le plus souvent en formation plénière. Ils étaient, en 2011, 346.

---

1. [↑] Neuf Etats (Delaware, Maine, Montana, New Hampshire, Rhode Island, Dakota du Sud, Vermont, Virginia occidentale, Wyoming) et le district de Columbia n'ont aucune cour d'appel intermédiaire.

2. [↑] Voir l'article [The Role of State Intermediate : Appellate Courts Principles for Adapting to Change](#) publié par le *Council of Chief Judges of the State Courts of Appeal*.

3. [\[↑\]](#) Voir pour plus d'informations notamment sur le nombre de juges : le document [Number of Authorized Justices and Judges in State Courts](#) réalisé par le *National Center for State Courts* en 2012 dans le cadre du *Court Statistics Project* ; le document [State Court Organization, 2011](#), de Ron Malega et Thomas H. Cohen, édité par le département de la justice en novembre 2013 ainsi que l'application interactive du site du *National Center for State Courts* sur la [State Court Organization](#).

4. [\[↑\]](#) Voir notamment l'article [Reversal, dissent, and variability in state supreme courts : the centrality of jurisdictional source](#), par Theodore Eisenberg et Geoffrey P. Miller, 2009, *Boston University Law Review* [Vol. 89:1451].